



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA!-HA!

## AVIS PUBLIC

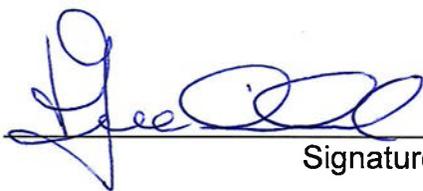
**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière de la susdite municipalité que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a adopté le 11 janvier 2021 le règlement suivant.

### RÈGLEMENT NUMÉRO 413

#### RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 406 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX, ALLOCATION ET REMBOURSEMENT DES DÉPENSES 2021

Tous ceux et celles qui veulent prendre connaissance de ce règlement peuvent le faire en se présentant au bureau de la municipalité sur les heures normales de bureau.

**DONNÉ** à Saint-Louis-du-Ha! Ha! ce 18<sup>e</sup> jour de janvier deux mille vingt-et-un.

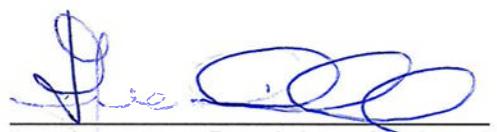


Signature

---

Je, soussignée, Dominique Michaud, **Secrétaire-trésorière** de la municipalité de **Saint-Louis-du-Ha! Ha!**, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **18 janvier 2021**, entre **10 h et 17 h**.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **18 janvier 2021**.



Dominique Michaud  
secrétaire-trésorière